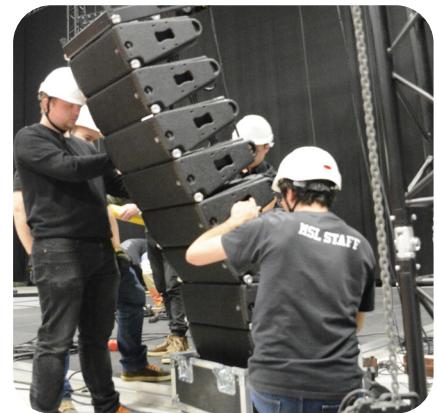


Technicien Son

Le technicien son réalise l'installation, la mise en oeuvre, le paramétrage, le réglage et le suivi technique des matériels et équipements nécessaires aux spectacles et évènements. Il assure la maintenance courante et l'entretien des matériels.

- ✦ **Du 7 décembre 2026 au 14 décembre 2028**
- ✦ **994 heures en centre / 35h semaine**
- ✦ **14 apprentis**
- ✦ **Titre professionnel de niveau 4 inscrit au RNCP**
- ✦ **Site de Carquefou**



Public visé

- ✦ Jeunes de 18 à 29 ans, ayant un fort intérêt pour le spectacle, motivés par le travail d'équipe et ayant une bonne aptitude au travail manuel et technique
- ✦ Adultes ayant un état de santé compatible avec le métier visé ou bénéficiant d'une prise en charge (AUDIENS)
- ✦ Pour les étrangers, avoir un titre de séjour permettant le suivi de la totalité de la formation et autorisant l'activité professionnelle

Prérequis

- ✦ Etre majeur à l'entrée de la formation
- ✦ Justifier d'une expérience dans le secteur du spectacle vivant (stages, bénévolat)

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation s'orientent vers l'installation et la mise en oeuvre des systèmes de sonorisation. A savoir :

- ✦ Préparer le matériel de sonorisation en fonction des documents technique
- ✦ Entretenir et assurer la maintenance des équipements de sonorisation
- ✦ Installer et désinstaller les équipements et les systèmes de sonorisation en fonction des demandes d'exploitation
- ✦ Paramétrier et pré-régler les équipements et les systèmes de sonorisation en fonction des documents techniques et des demandes du régisseur son
- ✦ Assister le régisseur son durant l'exploitation et effectuer les interventions techniques selon ses directives

Contenu de la formation

• Son

Documents techniques, Architecture système, Consoles son, Périphériques, Capteurs et prise de son, Systèmes HF, Amplification, Enceintes, Réseaux audionumériques, Câblage et connectiques son, Maintenance préventive et entretien des équipements son, Installation et désinstallation des systèmes de sonorisation, Mise en place des systèmes de diffusion, Pré-réglage d'un système de diffusion, Gestion de sonorisation plateau, Pré-réglage d'un système de diffusion, Exploitation systèmes de sonorisation

• Environnement professionnel

Culture du spectacle vivant, Droit du travail, Techniques recherche emploi, Communication, Initiation lumière

• Machinerie

Machinerie scénique

• Sciences et technologies

Consignes aux utilisateurs d'électricité, Electricité dans le spectacle, Initiation à la Distribution électrique, Mathématique, Bureautique, Informatique, Lois fondamentales d'électronique, Acoustique et Perception sonore, Décibel, Chaîne électro-acoustique, Ensembles démontables et levage,

• Prévention risques professionnels

Sécurité des ERP, Risques auditifs, Gestes et postures, Risques liés au travail en hauteur, Conduite de PEMP 1A, Risques liés au levage, Préparation à l'habilitation électrique

Modalités pédagogiques

- ✦ Des moyens techniques pour un apprentissage en conditions réelles : plateaux techniques entièrement équipés, matériel d'éclairage, de sonorisation et de distribution électrique, salles de cours équipées de tableaux interactifs, atelier de maintenance
- ✦ Prêt d'un ordinateur portable durant la totalité de la formation
- ✦ Equipement de Protection Individuelle fourni à l'entrée en formation
- ✦ Des formateurs tous professionnels en activité dans les différents domaines du spectacle vivant
- ✦ Cours théoriques et pratiques, mises en situation professionnelle

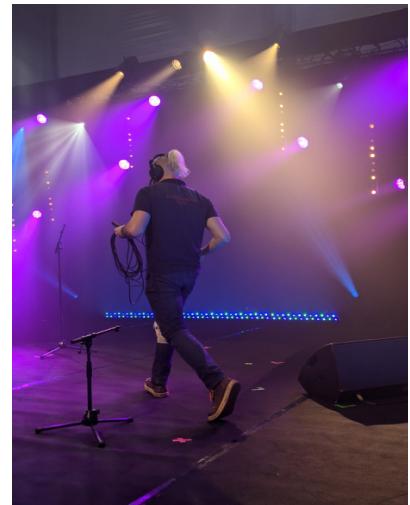
Suivi et accompagnement

- ♦ Accompagnement individuel social et administratif
- ♦ Individualisation des apprentissages
- ♦ Bilans collectifs et individuels
- ♦ Temps de remédiation en CFA et en entreprise
- ♦ Visites pédagogiques



Évaluations

- ♦ Test de positionnement
- ♦ Évaluations tout au long de la formation (contrôle continu)
- ♦ Évaluations et suivis des compétences acquises en entreprise
- ♦ Enquêtes de satisfaction à chaud et à froid
- ♦ Enquêtes d'insertion professionnelle (à 6 et 12 mois)



Certification

Cette formation permet l'obtention d'un titre professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles : n° RNCP38480 en date du 21/12/2023.

La certification du titre de Technicien Son est acquise si le candidat valide la totalité des blocs de compétences, à savoir 5 blocs de compétences ci-après.

RNCP38480BC01

Préparer le matériel de sonorisation en fonction des documents techniques

RNCP38480BC02

Entretenir et assurer la maintenance des équipements de sonorisation

RNCP38480BC03

Installer et désinstaller les équipements et les systèmes de sonorisation en fonction des demandes d'exploitation

RNCP38480BC04

Paramétrier et pré-régler les équipements et les systèmes de sonorisation en fonction des documents techniques et des demandes du régisseur son

RNCP38480BC05

Assister le régisseur son durant l'exploitation et effectuer les interventions techniques selon ses directives

La certification organisée par l'organisme certificateur STAFF, intègre l'entretien final de certification. Lors de cet entretien, le jury de certification prend connaissance de l'ensemble des résultats relatifs au parcours du candidat et délibère sur l'obtention de la certification totale ou partielle. En cas de certification partielle, le candidat a la possibilité de se représenter sur les blocs non obtenus.

Modalités d'admission

Modalités d'accès à la formation

- ♦ Déposer un dossier de candidature complet : accessible sur le site internet : www.staff.asso.fr
- ♦ Tests écrits
- ♦ Jury de sélection : entretien individuel devant jury

Conditions d'admission définitive

- ♦ Avoir satisfait au test écrit et à l'entretien oral
- ♦ Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la formation (*dans les 3 premiers mois*)

Calendrier sélection 2026

- ♦ Information collective : 4 février 26
- ♦ Ouverture des candidatures : mi-janvier 26
- ♦ Date limite de candidature : 11 mai 26
- ♦
- ♦ Périodes de sélection : 19, 20, 21 mai et 3 et 4 juin 26
- ♦ Commission de validation : 4 juin 26
- ♦ Rentrée : 7 décembre 26

Coût et financement de la formation

- ♦ La formation est gratuite et rémunérée en apprentissage, pour l'apprentant.
- ♦ L'entreprise prend en charge la rémunération de l'apprenti et le coût de la formation via un versement de sa taxe d'apprentissage, selon un coût contrat, versé à son opérateur de compétences (OPCO)

STAFF

7 rue des petites industries 44470 CARQUEFOU

02 40 25 28 36

Nous contacter :

Gestionnaire de formation : gestionformation@staff.asso.fr
Référent handicap : accompagnement@staff.asso.fr